



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1 / Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2023

2 / Adoption des délibérations suivantes :

Délibération N°1

Objet : POLE RESSOURCES HUMAINES ET CADRE REGLEMENTAIRE -
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - APPLICATION DU DECRET N°
2022-1520 DU 06 DECEMBRE 2022 RELATIF AU REFERENT DEONTOLOGUE
DE L'ELU LOCAL

Délibération N°2

Objet : VŒU RELATIF A L'OPPOSITION DE LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS
AU PROJET PORTE PAR LA VILLE DE PARIS DE SUPPRIMER UNE VOIE
SUR LE BOULEVARD PERIPHERIQUE PARISIEN

Soit un total de 1 délibération et 1 vœu